

Commune de



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE POURCHÈRES

Séance du Conseil Municipal du 18 mars 2025

Nombre de conseillers élus : 11

Membres en fonction : 11

Membres présents : 09

Nombre de voix avec les procurations : 09

Membres absents excusés avec procuration : 00

Membres absents excusés sans procuration : 00

Le dix-huit mars deux-mille-vingt-cinq, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures, à la salle du Conseil municipal de la mairie de Pourchères, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du treize mars deux-mille-vingt-cinq, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : Roland SADY

L'adjointe : Micheline BRIET

Les conseillers municipaux : Claudine MONTEIL - Claudette PAGE - Céline PLATARET - Jean-Louis DURAND - Christophe PONOT - Marie-Hélène BAVITOT - Jean-Paul MIGNANI.

Membre absent excusé ayant donné procuration :

Membres excusés sans procuration : Éric DUNIER - Sylvain BENEVISE.

Secrétaire de séance : Claudine MONTEIL.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2025/ D05

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2024

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que :

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Claudine MONTEIL - Claudette PAGE - Céline PLATARET – Jean-Louis DURAND - Christophe PONOT - Marie-Hélène BAVITOT - Jean-Paul MIGNANI.

Délibération n°2025/D06

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

M. le Maire ne pouvant pas siéger pour l'approbation du Compte Administratif 2024, il a été désigné une présidente de séance : Madame Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe.

Sous la présidence de Mme Micheline BRIET adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2024, dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	118 836,76 €
Recettes	154 150,89 €
Résultat de l'exercice (excédent)	30 881,52 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	11 577,71 €
Résultat de clôture (excédent)	46 891,84 €

Investissement

Dépenses	69 837,81 €
Recettes	100 719,33 €
Résultat de l'exercice (déficit)	35 314,13 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	10 076,95 €
Résultat de clôture (excédent)	40 958,47 €

Hors de la présence de M. Roland SADY, Maire, ne pouvant pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** le Compte Administratif du budget 2024.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Claudine MONTEIL - Claudette PAGE - Céline PLATARET – Jean-Louis DURAND - Christophe PONOT - Marie-Hélène BAVITOT - Jean-Paul MIGNANI.

Délibération n°2025/D07

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

1° lui donne acte de la présentation faites du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	-	11 577,71€	-	10 076,95€	-	21 654,66€
Opérations exercice	118 836,76€	154 150,89€	69 837,81€	100 719,33€	188 674,57€	254 870,22€
Totaux	118 836,76€	165 728,60€	69 837,81€	110 796,28€	188 674,57€	276 524,88€
Résultat de clôture	-	46 891,84€	-	40 958,47€	-	87 850,31€

Besoin de financement		(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)
Excédent de financement	40 958,47€	(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)
Restes à réaliser		X ← Indiquer X si absence des restes à réaliser
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	40 958,47€	
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	25 000,00€	Au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)
		(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
	21 891,84€	(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'Affectation des résultats ci-dessous.

Budget Principal

Fonctionnement : Excédent reporté de 46 891,84€ à inscrire au compte 002.

Considérant l'excédent de fonctionnement : affectation de 25 00,00€ au compte 1068 investissement.

Investissement : Excédent de 40 958,47€ à inscrire au compte 001.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Claudine MONTEIL - Claudette PAGE - Céline PLATARET – Jean-Louis DURAND - Christophe PONOT - Marie-Hélène BAVITOT - Jean-Paul MIGNANI.

QUESTIONS DIVERSES

.....

Le 27 mars 2025.

Fin de document.